



**Siège Social du CFBA**  
**Président : Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER**  
**La Haute Bobinière – 85410 THOUARSAIS BOUILDROUX**  
**Tél : 06.08.27.10.32 - Mail : [jeanmarie.blusseau@cfba.fr](mailto:jeanmarie.blusseau@cfba.fr)**

Thouarsais Bouildroux, le 18 avril 2023

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Le samedi 20 mai 2023 à 18h**

**Parc des Expositions - Rue de la Croix Blanche, 03350 Cérilly**

Les règles sanitaires en vigueur le jour de l'assemblée générale seront appliquées

### **ORDRE DU JOUR :**

18h00 – Ouverture de l'assemblée Générale Ordinaire.

- Ouverture par le Président du bureau de vote.
- Rapport moral du Président.
- Rapport financier de la trésorerie sur l'exercice 2022 et approbation.
- Rapport d'activité du secrétariat.
- Fermeture par le Président du bureau de vote
- Questions.

### **RAPPELS :**

- Ne sont soumis à délibération que les points mis à l'ordre du jour (art 19).
- Les adhérents, n'ayant pas renouvelé leur cotisation pour l'année 2023, pourront régulariser leur situation AVANT l'ouverture de l'Assemblée générale afin de ne pas perdre leur ancienneté.
- Le non-paiement de la cotisation de l'année, au plus tard lors de l'assemblée générale de l'année en cours, entraînera la radiation de plein droit sans formalités.
- 1ère adhésion : ne peuvent voter que les adhérents ayant adhéré avant le 20/08/2022. Les adhérents ayant moins de 9 mois peuvent être consultés par l'AG mais ne peuvent en aucun cas prendre part aux décisions et votes (art 17 du RI).

**Les questions diverses sont à adresser au siège social, par courrier mentionnant « AG 2023 », ou par mail à l'adresse [jeanmarie.blusseau@cfba.fr](mailto:jeanmarie.blusseau@cfba.fr) avec comme titre « AG 2023 », au moins 15 jours avant l'AG soit le 06/05/2023 (cachet de la poste ou date d'envoi du mail faisant foi), afin de pouvoir être étudiées par le comité.**